

Informations sur les réformes dans l'éducation nationale : l'école publique est en danger !!!

1. Nouveaux programmes/ évaluations.

Février 2008, annonce de nouveaux programmes pour la rentrée de septembre alors qu'aucun élève n'a expérimenté les précédents (2002) de la maternelle au CM2.

Caractéristiques des nouveaux programmes de 2008 :

- ↳ Programmes alourdis en français et en maths et ne tenant pas compte des recherches pédagogiques récentes.
- ↳ Ajout de 5 domaines : langue vivante, brevet informatique, histoire de l'art, premiers secours, prévention routière...

Plus de notions en moins de temps : l'école ne pourra pas réussir ce pari impossible.

Conséquences :

Les élèves en difficulté seront encore plus fragilisés.

Les évaluations nationales feront apparaître des taux d'échec encore plus importants et l'école primaire sera encore montrée du doigt.

Ce qui est demandé :

- ↳ Un retour aux programmes de 2002 (plus adaptés à la maturité, aux rythmes d'apprentissage des élèves et aux heures d'enseignement) avec des améliorations concertées si nécessaires.
- ↳ Des évaluations nationales (CE1, CM2) en fin d'année scolaire, adaptées aux compétences que les élèves ont étudiées.

2. L'Ecole Maternelle.

L'Ecole Maternelle française, avant 2008, était reconnue comme étant un facteur de réussite des élèves et citée en exemple par beaucoup de pays. (Accueil des enfants de 2 à 6 ans pour des apprentissages, système de garde le moins coûteux mais exigeant des personnels formés)

- novembre 2008 : rapport au Sénat sur la mise en place de jardin d'éveil pour les enfants de 2 à 3 ans.

- 10 décembre 2008 : Annonce de l'abandon des jardins d'éveil.

- 21 décembre 2008 : alors que Xavier Darcos signe avec l'Association Générale des Enseignants des Ecoles Maternelles un accord important qui reconnaît la scolarisation à 2 ans, Nadine Morano, la Secrétaire d'Etat à la famille annonce la fin de l'Ecole Maternelle à 2 ans et la multiplication des jardins d'éveil. Elle a précisé qu'elle travaillait au financement des jardins d'éveil par les Communes, la C.A.F. et les parents !

Ce qui est demandé : Une amélioration du fonctionnement de l'école maternelle en limitant le nombre d'élèves dans les classes.

L'obligation de scolarité à 3 ou 4 ans au lieu de 5 actuellement.

3. Réforme du recrutement des Professeurs des Ecoles à la rentrée 2010

Septembre 2008 : Réforme du recrutement qui se fera à bac + 5. Le concours réussi, l'enseignant sera nommé sur le terrain sans réelle formation pédagogique. Un enseignant référent-tuteur, dont la qualification n'est pas précisée à ce jour assurera, l'accompagnement du débutant.

De plus, les Instituts Universitaires de Formation des Maîtres (IUFM) sont remis en cause et avec eux la Formation Continue dont les enseignants peuvent bénéficier dans l'exercice de leur métier.

Pour 2009 : Les concours proposeront 3000 postes en moins alors que 16 000 élèves de plus sont attendus.

Conséquences : Alourdissement des effectifs par classe, enseignants moins formés donc moins performants...

Ce qui est demandé : Une vraie formation professionnelle en 2 ans avec alternance de stages et une formation continue solide tout au long de la carrière.

4. Les remplacements

Dès la rentrée 2008, dans l'Ain, les enseignants remplaçants étaient déjà placés sur des postes (congés maternité ou longues maladies). Il n'y a donc plus de remplaçants pour les autres congés. Une vingtaine de postes a été budgétisée par le Ministère mais l'Education Nationale n'a pas embauché.

De nombreux stages de Formation Continue des enseignants sont annulés par manque de remplaçants.

Prévision ministérielle de la création d'une agence de remplacement qui emploierait des personnels non formés et rétribués à la vacance.

Ce qui est demandé : Des remplaçants en nombre suffisant, formés pour assurer un suivi pédagogique cohérent.

5. les associations péri-éducatives.

Diminution des crédits de fonctionnement.

Suppression à la rentrée 2009 de 500 postes d'enseignants mis à disposition dans des associations qui travaillent avec l'éducation nationale : Francas, FOL (fédération des œuvres laïques), USEP (union sportive de l'enseignement du premier degré), PEP (Pupilles de l'école publique), l'OCCE (office central de la coopération à l'école)...

Ces associations participent activement dans divers domaines à l'épanouissement des élèves à l'école (culture, sport, aide à la scolarité, éducation citoyenne...) et leurs difficultés de fonctionnement nuisent à l'environnement éducatif.

6. Proposition de Loi pour créer des Etablissements Publics d'Enseignement Primaire (EPEP)

La proposition de loi prévoit la transformation obligatoire des écoles de 15 classes ou plus en Etablissement Public d'Enseignement Primaire. (Les communes peuvent regrouper plusieurs écoles comportant un minimum de 13 classes pour constituer un E.P.E.P.)

Le Conseil d'Administration (C.A. qui se substitue au Conseil d'Ecole) sera constitué de 13 membres : le directeur d'établissement, 4 représentants des Communes, 3 représentants élus des personnels enseignants, 1 représentant élu des personnels non enseignants, 4 représentants élus des parents d'élèves.

L'état se désengage et confie la mission de Service Public à des Collectivités Territoriales. Les E.P.E.P. auront un statut d'établissement public avec autonomie financière.

Le directeur devient chef d'établissement, désigné par la hiérarchie et exécutant les décisions du C.A..

Conséquences prévisibles : augmentation des effectifs dans les classes, logique économique au détriment du pédagogique, éloignement des parents, désinvestissement des enseignants...

7. Suppression de postes dans les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté RASED

- Les R.A.S.E.D. (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) comprennent des enseignants spécialisés chargés des difficultés d'apprentissage (« maîtres E »), des enseignants spécialisés chargés des difficultés d'adaptation à l'école (« maîtres G »), et des psychologues scolaires.

- Les membres des R.A.S.E.D. peuvent intervenir quand l'enfant ne progresse plus malgré les aides mises en place par son enseignant.

- La réforme des RASED prévoit d'affecter **3000 postes de ces maîtres spécialisés** dans une classe. (106 dans l'académie de Lyon).

- Le 7 janvier 2009 : le Ministère a annoncé que 1500 des 3000 postes Maîtres E et G que le ministre envisageait de sédentariser ne seraient finalement pas implantés dans une classe et conserveraient leurs missions d'Enseignants Spécialisés qui interviennent auprès des élèves en difficulté mais dans une seule école. Des informations contradictoires arrivent chaque jour sur ce sujet.

Ce qui est demandé : Le déploiement des RASED sur l'ensemble des écoles.

Infos complémentaires.

La situation départementale :

Situation départementale difficile. Hausse démographique continue depuis 1999 avec une augmentation de 5 000 élèves (+ 10 %) (6 500 si on compte les enfants de 2 ans). L'Ain reste dans les 5 derniers départements pour le rapport nombre d'élèves/nombre de postes d'enseignants. Il était encore récemment le dernier en ce qui concerne le pourcentage d'enseignants spécialisés.

Evolution nationale :

Suppression de 11 200 postes d'enseignants en 2008, puis de 13 500 postes en 2009 (dont 6000 premier degré) et ça continue en 2010 et 2011.

IL EST URGENT DE S'INFORMER ET D'INFORMER.

Les parents qui souhaitent de l'information sur l'avenir de l'école (suppression des RASED, remplacements, programmes, aide personnalisée, base-élèves, menaces sur l'école maternelle, évaluations CE1 et CM2, constitution des écoles en EPEP, ...) peuvent s'inscrire directement en envoyant un mail à :

parents-ecoles01-subscribe@listes.marelle.org

Les archives sont publiques et consultables ici :

<http://listes.marelle.org/sympa/arc/parents-ecoles01>

Toutes les informations sur la mobilisation dans l'Ain : <http://mobilisation01.marelle.org/>

**Ce document a été élaboré par des parents d'élèves, des enseignants des écoles de :
St Jean le Vieux, Poncin, Jujurieux, Neuville sur Ain, Cerdon, Pont d'Ain...**